



## **Maïs sucré**

### Avertissement No 01 – 7 juin 2013

#### **Pyrale bivoltine – 1<sup>re</sup> génération**

- Présence de papillons de la 1<sup>re</sup> génération de pyrale bivoltine dans les régions de la Montérégie et de Lanaudière.
- Dates prévisionnelles des traitements insecticides dans le maïs sucré hâtif pour la Montérégie, Laval et les municipalités hâties de Lanaudière et des Basses-Laurentides.
- Importance du dépistage au champ.
- Stratégie d'intervention avec les trichogrammes.

## **MAÏS SUCRÉ HÂTIF : 1<sup>re</sup> GÉNÉRATION DE LA PYRALE BIVOLTINE**

Les premiers papillons de la pyrale bivoltine ont été capturés dans des pièges à phéromone vers le 31 mai aux endroits suivants :

- L'Assomption et Lanoraie (Lanaudière)
- Saint-Rémi, Saint-Paul-d'Abbotsford et Sainte-Sabine (Montérégie)

Selon ces données de piégeage et le cumul des degrés-jours de croissance, nous prévoyons que **les premières pontes devraient commencer vers le 10 juin dans les régions de la Montérégie et de Laval et dans les municipalités hâties des régions des Basses-Laurentides et de Lanaudière**. Ainsi, les premières larves dans ces secteurs devraient être observées vers le 15 juin.

À partir du 15 juin, visitez les champs menacés à intervalles réguliers. À cette période, les premières masses d'œufs seront écloses et les jeunes larves auront commencé à cibler les jeunes plants de trous minuscules. Des conseillers ont observé, par le passé, que les premières larves émergeaient plus rapidement dans les champs cultivés sous bâches. Commencez plus tôt le dépistage de ces champs.

#### **Quelques rappels**

Vous trouverez des informations détaillées sur la pyrale du maïs (identification, cycle vital, méthodes de dépistage au champ, moyens de lutte, etc.) dans le bulletin d'information **No 05** du 7 juin 2013. Par contre, voici quelques rappels importants.

La première génération de la pyrale bivoltine est généralement peu préoccupante dû à la faible survie hivernale. Dans la plupart des cas, elle ne devrait pas justifier plus d'un traitement insecticide. Par contre, chez certains producteurs, elle peut être abondante et nécessiter plus d'une application. La décision quant au nombre d'interventions à effectuer doit, entre autres, tenir compte des niveaux antérieurs de dommages déjà observés dans les cultures de maïs hâtif et tardif. Ainsi, les producteurs cultivant avec des techniques de plasticulture et ceux qui ne désirent prendre aucun risque à cause de dégâts subis les années précédentes peuvent choisir de faire plus d'un traitement insecticide contre la première génération de la pyrale bivoltine.

Les champs qui sont particulièrement à surveiller et à protéger s'il y a lieu contre la première génération de la pyrale bivoltine sont les champs de maïs cultivé avec paillis de plastique et/ou sous bâche, les champs

semés tôt et les champs hâtifs semés sur un retour ou près d'un retour de maïs sucré tardif infesté par la deuxième génération de la pyrale bivoltine l'année précédente.

Bien que le RAP émette des recommandations de traitements à l'échelle régionale, **le dépistage champ par champ devrait être privilégié, car il permet de mieux cibler les dates de traitements et même parfois de réduire le nombre des interventions.** Il permet d'évaluer l'état d'infestation d'un champ en particulier et de déterminer si un traitement insecticide contre la pyrale du maïs est justifié.

## Dates prévisionnelles des traitements

Consultez le tableau ci-dessous pour connaître les dates d'intervention recommandées pour les stratégies de 1 à 3 traitements appliqués sur des champs qui atteignent le stade 6 feuilles ou plus durant la période de ponte. Rappelons que les traitements insecticides doivent cibler les jeunes larves en train de s'alimenter sur les plants de maïs, entre l'éclosion des œufs et l'entrée des larves à l'intérieur des plants.

### Dates prévisionnelles des traitements sur le maïs sucré hâtif (premières captures vers le 31 mai, début de la ponte vers le 10 juin, premières larves vers le 15 juin)

Régions	Nombre et dates des traitements pour ces régions (prévision)*
Montérégie	Stratégie à 1 traitement : 26 juin
Laval	Stratégie à 2 traitements : 21 et 28 juin
Lanaudière (municipalités hâtives)	Stratégie à 3 traitements : 15, 22 et 29 juin
Basses-Laurentides (municipalités hâtives)	

\* IMPORTANT : ces dates peuvent varier de quelques jours, selon les observations effectuées par les collaborateurs du réseau maïs sucré. Les prochains avertissements vous tiendront au courant de ces changements, s'il y a lieu. Votre conseiller agricole serait également avisé s'il y avait des changements importants dans ces prévisions. **Pour les champs cultivés sous bâches, il est possible que ces dates soient devancées de 3 à 4 jours.**

## Stratégie d'intervention avec les trichogrammes

L'introduction des trichogrammes se fait plus tôt que les traitements insecticides conventionnels. En effet, les trichogrammes sont efficaces contre les œufs de la pyrale, contrairement aux traitements insecticides, qui eux, sont dirigés contre les larves. Les trichocartes doivent donc être installées **avant le début de la ponte de la pyrale**, dans les champs qui ont atteint ou dépassé le stade 4 à 6 feuilles. Puisque la ponte de la pyrale devrait débuter autour du 10 juin dans les régions mentionnées précédemment, les trichogrammes devront être actifs dès cette date dans les champs qui auront atteint le stade 4 à 6 feuilles.

À partir du 10 juin, vous pourrez mesurer le taux de parasitisme en observant les masses d'œufs sous les feuilles des plants de maïs. Les masses d'œufs complètement noircies sont parasitées par les trichogrammes.

## Informations complémentaires

[Pyrale du maïs dans le maïs sucré : biologie, surveillance, dépistage et stratégies d'intervention](#)

[Insecticides et fongicides homologués dans la culture du maïs sucré en 2013](#)

### LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Brigitte Duval, agronome – Avertisseuse  
Direction régionale du Centre-du-Québec, MAPAQ  
Téléphone : 819 293-8255, poste 4432  
Courriel : [brigitte.duval@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:brigitte.duval@mapaq.gouv.qc.ca)

Pierrot Ferland, agronome – Avertisseur  
Direction régionale de la Mauricie, MAPAQ  
Téléphone : 819 371-6761, poste 4612  
Courriel : [pierrot.ferland@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:pierrot.ferland@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Marie-France Asselin, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :  
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 1 – Maïs sucré – 7 juin 2013